

COMMUNE DE BARON
Compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2013

Convocation : 12 mars 2013

Présents : Melle DORIDOT, Mmes CAPON, DELABAYS,
Mrs BALLIGAND, DUMONET, DUMONTET D., DUMONTET M., FORGEAT, PALLOT

Absent : Mme LARUE

Secrétaire de séance : M DUMONTET David

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Compte Administratif 2012 Commune et assainissement :

Le maire procède à la lecture du compte administratif de la commune. La section de fonctionnement dégage un excédent de 52 826,94 €. La section d'investissement quant à elle, est déficitaire de 19 668,10 €. Le résultat final du compte administratif est bénéficiaire à hauteur de 33 158,84 €.

Le maire, présente également aux conseillers municipaux le compte administratif d'assainissement. Ce dernier laisse apparaître un excédent de 5 610,25 € en fonctionnement, et présente également un excédent de 1 588,71 € en investissement. Le résultat final du compte administratif d'assainissement est bénéficiaire de 7 198,96 €.

Monsieur Le Maire précise aux Conseillers que les comptes de gestion 2012 établis par la perception sont identiques à ceux de la commune.

M. PALLOT se retire de la salle pour que le conseil municipal puisse procéder au vote du compte administratif.

M. Philippe BALLIGAND est nommé président de séance ; Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte administratif de la Commune, puis le compte administratif d'assainissement.

Les comptes de gestion 2012 sont également validés à l'unanimité par les conseillers.

Affectation résultat d'exploitation 2012 Commune et Assainissement :

Sur le budget de la Commune :

Les conseillers acceptent d'affecter au budget primitif l'excédent de fonctionnement, pour mémoire 33 158,84 € au compte 002.

Les conseillers acceptent également d'affecter au budget primitif d'investissement le déficit d'investissement de 19 760,97 € au compte 001.

Sur le budget d'Assainissement :

Les conseillers acceptent d'affecter au budget primitif l'excédent de fonctionnement, pour mémoire 5 610,25 € au compte 002.

Les conseillers acceptent également d'affecter au budget primitif d'investissement l'excédent de 1 588,71 € au compte 001.

Demande de subvention PIIC :

Les conseillers envisagent de faire des travaux de rénovation dans la salle communale. L'étendue des travaux n'étant pas encore arrêtée, la municipalité a fait réaliser un 1^{er} devis à Denis MARONNAT avec plusieurs options.

Dans l'optique de la réalisation de cette rénovation, les conseillers décident de demander une subvention PIIC.

Le dossier de demande sera envoyé dans les jours suivants.

Informations et questions diverses

➤ *M. PALLOT informe les conseillers que M. BERNIGAUD vient le 4 avril au matin pour regarder les travaux de voirie à réaliser sur la commune.*

➤ *Le Maire, annonce au conseil que la prochaine réunion de conseil municipal pour le Budget aura lieu le 4 avril prochain, et qu'ils recevront les convocations dans les prochains jours.*

➤ *Monsieur le Maire indique aux conseillers que les députés envisagent de modifier le nombre d'élus municipaux pour les prochaines élections municipales. Pour l'instant rien n'est encore arrêté.*